



La fabrique du village métropolitain : Saint-Sulpice-la-Forêt démonstrateur de la ville durable

De nombreux Sulpiciens et Sulpiciennes ont assisté vendredi 25 novembre à la signature du programme France 2030 entre la commune et la Banque des Territoires. Après les discours officiels, des stands ont permis

de discuter des thématiques principales du projet (construire en terre, boucle énergétique, participation citoyenne...) et de présenter les partenaires.



Saint-Sulpice-la-Forêt est lauréate des Marianne du civisme : la commune a le plus fort taux départemental de participation aux élections 2022 (communes de 1 000 à 3 500 hab.) : 74,39 % (moyenne présidentielle et législatives). L'équipe municipale partage ce prix avec l'ensemble des Sulpiciens et des Sulpiciennes et plus particulièrement les scrutateurs qui aident à la bonne tenue des scrutins dans la commune.

Appel à témoignage pour l'inventaire immatériel

Porté par la mairie, cet inventaire est mené par un comité de pilotage comprenant des membres du conseil des sages ainsi que Ghislaine Guinard (association Patrimonium) et Paule Quéré.

Quatre thèmes principaux ont été retenus :

1. Les commerces et l'artisanat en lien avec le bâti.
2. Le réseau hydraulique (moulin, lavoir, étang et vivier...).

3. La maison de l'abbesse et « le château ».

4. La gare et l'ancien réseau ferré.

Vous avez des anecdotes à raconter, des documents d'archives privés (cartes postales, lettres, photographies...) à partager ? faites-vous connaître auprès de la mairie !

Le rendu de cet inventaire est annoncé pour septembre 2023.

Conseil municipal DU 19 OCTOBRE

Urbanisme - Choix de la maîtrise d'œuvre urbaine pour la ZAC l'Orée de la forêt

Les membres de la commission d'appel d'offres ont retenu l'offre du groupement Johanne San (agence d'architecture et d'urbanisme), D'ici là (paysagistes concepteur), Setur (cabinet d'ingénierie) et SCOPIC (Agence conseil en communication et concertation). Ils lui ont attribué l'accord-cadre pour un montant de 595 863,75 € HT, pour une durée de 10 ans.

La maîtrise d'œuvre est chargée des prestations suivantes :

- les études opérationnelles liées au dossier de réalisation de ZAC,
- l'animation des démarches de concertation,
- le suivi urbain, architectural, paysager et technique,
- les infrastructures et espaces publics,
- la participation et la production des études dans le cadre de France 2030.

Urbanisme - Concession d'aménagement de la ZAC de l'Orée de la forêt avec la société publique locale d'aménagement « Territoires Publics »

En 2018, la commune a pris la décision d'entrer au capital de la société publique locale d'aménagement « Territoires Publics », dans l'objectif de pouvoir lui confier une concession pour la réalisation de la ZAC de l'Orée de la forêt (18,8 ha).

Le projet prévoit la construction de logements et le réaménagement du cœur de bourg. Il comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces verts et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants.

Les études préalables étant aujourd'hui achevées, le conseil approuve la concession d'aménagement avec la SPLA « Territoires Publics ». La date d'expiration est fixée au 31 décembre 2042, tenant compte des temps d'études

pré-opérationnelles et d'un rythme de commercialisation d'environ 23 logements par an, soit 437 logements au total.

Quelques-une des missions de l'aménageur :

- Acquérir les propriétés et gérer les biens acquis ;
- Procéder à toutes études opérationnelles nécessaires à la réalisation du projet ;
- Mettre en état et aménager les sols et réaliser les équipements d'infrastructures ; procéder à des démolitions le cas échéant ;
- Céder les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, et mettre en place des moyens efficaces pour en assurer la commercialisation ;
- Assurer le suivi des objectifs du projet « la fabrique du village métropolitain » retenu dans le programme France 2030 ;
- Assurer l'ensemble des tâches de conduite et de gestion de l'opération.

Pour la réalisation de ces missions, l'aménageur percevra une rémunération de 1 473 000 €, perçue au fur et à mesure de la réalisation de l'opération. La participation de la municipalité s'élèvera à 980 000 € (prévision hors subvention France 2030) afin de contribuer à l'équilibre du bilan d'aménagement.

Achat groupé d'énergie - Vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales

À l'heure où le gouvernement présente la loi de finances pour 2023, nos collectivités demandent à l'État :

- le retour à un tarif réglementé ou plafonné des tarifs de l'énergie pour les collectivités territoriales,
- de prendre en compte une indexation minimale du panier de ressources de nos collectivités tant sur les valeurs locatives que sur l'enveloppe globale de DGF, pour tenir compte de la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie.

Conseil municipal DU 16 NOVEMBRE

Acceptation d'une subvention de 90 000 euros du fonds de concours de Rennes Métropole pour la végétalisation du cimetière.



Retrouvez le compte-rendu intégral sur saint-sulpice-la-foret.fr/vie-municipale/

Un nouveau président pour le conseil des Sages

Le conseil des Sages, groupe de personnes retraitées nommées par le maire, travaille pour l'intérêt collectif sur des thèmes ayant un impact sur la vie de la commune. Ce mardi 6 décembre, Yann Huamé a nommé monsieur Philippe Marchand président du conseil. La municipalité remercie chaleureusement Gérard Hugoo qui en a assuré la présidence depuis 2020.



Toujours très apprécié, le rendez-vous annuel des plus de 70 ans s'est tenu dimanche 4 décembre. 70 paniers garnis ont été remis à nos aîné-es. M. Lebastard et M^{me} Coudray ont reçu un bouquet de fleurs en tant que doyen et doyenne.



La vie du centre de loisirs

En ce début d'année, création d'un spectacle de magie loufoque inspiré de Lioz Shem, fabrication un Kamishibai (théâtre en bois japonais) et invention d'une petite pièce de théâtre par les feuillets (3-5 ans). Ces projets ont abouti à des spectacles devant les parents et les autres enfants. La salle était comble et les spectacles vraiment chouettes, les enfants et l'équipe ravis !

Pour les vacances d'automne, l'équipe a souhaité faire découvrir aux enfants le monde de Batman. Les enfants ont été divisés en trois équipes pour un jeu de piste géant aux alentours de Rennes. Ainsi, les enfants ont pu emprunter le réseau STAR et poursuivre les indices cachés chez nos différents partenaires : la ferme de la Réauté, le parc du Thabor, une fleuriste de Betton, un centre équestre. Durant la semaine, nous avons également organisé une veillée avec les parents, occasion d'une nouvelle aventure de Batman !

Et toujours de nouveaux projets : un film de Noël, la fabrication d'un jeu géant en bois, de la couture...



Nouvelle activité le temps d'un été, « moisson et bottelage »

Dimanche 25 septembre, la 1^{re} édition de la course de caisses à savon a réjoui un public nombreux. Derrière ce beau projet se cachent un long temps de préparation et la participation de nombreux bénévoles, que nous remercions à nouveau chaleureusement.

Parmi les activités préparatoires, gros plan sur l'activité « moisson et bottelage ». Une dizaine de bénévoles s'y sont attelés dès le mois de juin.

Benjamin, agriculteur sulpicien, a largement contribué à cette tâche en laissant à l'ASC le produit de la moisson d'un de ses champs.

Ensuite, accompagnés de l'agriculteur Pierre et de sa botteuse, les bénévoles ont mis en bottes toute la paille laissée sur place. 550 bottes ont ainsi été ramassées, chargées sur le tracteur de Pierre, puis transportées pour être stockées à l'abri chez Benjamin, dans l'attente de l'évènement.

Le jour J, un lourd travail de manutention : chargement, transport et installation des bottes pour sécuriser le circuit de

la course. À la fin de la journée, « rebelote » pour rapporter chez Benjamin les bottes qui n'avaient pas été vendues sur place. En effet, la paille, qui avait été achetée à l'agriculteur, a été proposée à la vente pour une somme modique à qui pouvait en avoir l'usage à titre personnel.

Un grand merci à nouveau à nos partenaires Benjamin et Pierre qui nous ont accompagnés sur ces 10 jours de travail intense. Sans la présence de nos bénévoles, nous ne pourrions pas organiser et vous présenter tous les événements que nous vous proposons régulièrement. Aussi n'hésitez pas à vous rapprocher de nous si vous souhaitez vous aussi vous investir auprès de nos équipes. Au-delà du labeur, vous vivrez de francs moments de camaraderie !

» CONTACT : asc.saintsulpice@gmail.com



Guibra

Bons d'achat solidaires au Guibra

Depuis plusieurs mois maintenant, les bons suspendus ont été mis en place au Guibra et de nombreuses personnes ont déjà pu en profiter. Le principe est le suivant : quand vous passez faire vos courses ou boire un verre, vous pouvez faire un « arrondi solidaire » sur votre ticket de caisse. Peu importe le montant de votre arrondi, il est toujours important pour celles et ceux qui en ont besoin.

Chaque semaine les arrondis solidaires récoltés sont additionnés pour créer des bons de 5€, 10€, 15€ que nous suspendons à une ficelle. Les personnes qui en ont besoin peuvent alors se servir d'un bon d'achat solidaire et faire des courses avec,

déguster une boisson chaude et manger une viennoiserie, etc.

En cette période de fêtes de fin d'année particulièrement, soyons solidaires ! Un grand merci à vous pour votre générosité.

Fonctionnement du Guibra et appel à soutien

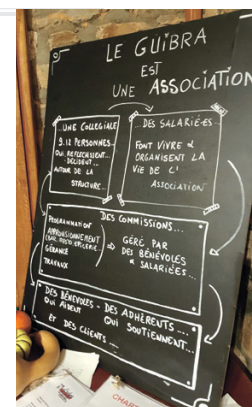
Vous n'êtes jamais venu-e au Guibra ? Une présentation de ce lieu de vie multi-activités est donc la bienvenue. Le Guibra est un commerce de type taverne agricole qui propose plusieurs activités : bar, épicerie, restaurant, animations culturelles. Le Guibra se veut être un véritable lieu de vie et de rencontre, accessible à toutes et tous, et favorisant la mixité sociale.

La structure est portée par une association, on y retrouve plusieurs groupes d'action :

- l'équipe salariée,
- les membres de la collégiale,
- les membres des commissions,
- les adhérent-e-s bénévoles.

Si vous souhaitez soutenir le Guibra, nous vous invitons avec plaisir à adhérer à l'association, vous pourrez si vous le souhaitez être bénévole régulièrement ou ponctuellement, et rejoindre les différentes commissions (communication, approvisionnement, gérance, travaux, etc.).

Le mieux reste de pousser la porte et de venir nous rencontrer...



Attention, abus de faiblesse

Plusieurs cas d'abus de faiblesse, dans le cadre de travaux de rénovation pour les habitations, ont été portés à l'attention des services de l'État. Ces abus ont placé les victimes et leur familles dans une situation financière difficile. Il est probable que d'autres cas ne soient pas repérés : faites-vous connaître en mairie si vous vous estimez victime d'un tel abus.

► Monoxyde de carbone

Chaque hiver le monoxyde de carbone est dangereux ! Formé lors d'une mauvaise combustion, il est incolore et inodore. Si vous ressentez mal de tête et envie de vomir, sortez immédiatement dehors !

La vie de la bibliothèque

Un nouveau RDV pour les 0-3 ans : le mardi de 9h30 à 11h tous les 15 jours (semaines impaires) sauf pendant les vacances scolaires. Ouvert à tous les enfants non encore scolarisés accompagnés de leurs parents, grands-parents, assistantes maternelles pour découvrir les histoires et les livres destinés aux tout-petits.

AGENDA

à consulter en intégralité sur le site Internet de la mairie

→ **ASC : Repair Café** • salle polyvalente
Samedi 14 janvier de 14h à 17h

→ **Mairie : cérémonie des vœux et bilan de mi-mandat** • salle polyvalente
Vendredi 20 janvier à partir de 19h

→ **ASC : représentation de Ze Troupe - La Souricière d'après Agatha Christie** • salle polyvalente
Samedi 21 janvier à 20h30
Dimanche 22 janvier à 15h

→ **Bibliothèque : Nuit de la Lecture**
Samedi 4 février à partir de 18h

→ **ASC : Repair Café** • salle polyvalente
Samedi 11 mars de 14h à 17h



L'Écho de Saint-Sulpice-la-Forêt, N°158 décembre 2022.

Directeur de la publication : Yann Huaumé - Rédaction Commission Communication

- Crédit photographique : CC-BY Mairie de Saint-Sulpice-la-Forêt. Tirage 750 exemplaires

- ISSN 1279-9548. Note : tous les prix sont indiqués en TTC.

Infos UTILES

MAIRIE

3 rue de l'Abbaye - 35250 Saint-Sulpice-la-Forêt
02 99 66 23 63

secretariat.mairie@saint-sulpice-la-foret.fr

www.saint-sulpice-la-foret.fr



Saint-Sulpice-la-Forêt

Ouverture au public

le lundi de 14h à 18h30

du mardi au vendredi de 9h à 12h

le samedi de 9h à 12h (les semaines paires uniquement)

Fermée le 31 décembre.

Le maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

BIBLIOTHÈQUE

3 route de Saint-Denis - 02 99 66 27 10

lundi de 16h30 à 18h, mercredi de 10h à 12h

et de 16h à 18h et samedi de 10h30 à 12h15.

La bibliothèque sera fermée pendant les vacances.

biblio.stsulpicelaforet@gmail.com

ÉTAT-CIVIL

Naissance :

● **Luka Barbare**, le 27 octobre 2022

URBANISME

Permis de construire :

- SCI MAIL Division et 2 maisons individuelles
- Jardins des Ransonnières

Déclarations préalables :

- Franck Katuszynski Extension et auvent
- 6 Clos de la Ransonnière
- Tiphaine Morel Clôture - 4 rue Édith Piaf



GESTION DES DÉCHETS

PLATEFORME DE DÉCHETS VERTS - Z.A. DU TRONCHAY

du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h

Samedi de 14h à 17h

Ferme à 16h les 24 et 31 décembre

Économie d'électricité :

Comme annoncé, seules les décorations de Noël peu consommatrices en électricité (LED) ont été mises en place dans la commune.

Comme dans l'ensemble de la métropole, **de nouveaux horaires pour l'éclairage public** vont être testés à Saint-Sulpice-la-Forêt : Hiver : 7h - 8h30 et 18h - 22h. Pas d'allumage le dimanche matin. Été : en juin, éclairage le soir uniquement le weekend. En juillet-août, pas d'éclairage.

L'éclairage public est géré par la métropole. Des tests de pilotage sont en cours de réalisation et se font parfois en journée : des lampadaires allumés ne sont pas le signe d'un gaspillage.